Romagny Fontenay

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	14	**2**	**16**

Date de convocation
10 septembre 2026

Date d'affichage
10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire.

Présents : Thierry ARMAND, Amandine BEDIN, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Stéphane DELEURME, Marie GAIGNON, Régis GAUCHER, Christelle GONTIER, Thierry JAMMES, Marie-Josèphe LEBASCLE, Anaïs MICHEL, Joseph PERRIER, Rémy PINSON, Yohann POISSON

Absents excusés : Anita LEROY (Pouvoir à Rémy PINSON), Delphine PEAN-LOUVEL (Pouvoir à Stéphane DELEURME),

Absents : Sylvain GAUTIER, Franck HESLOUIS

Secrétaire de séance : Stéphane DELEURME

Délibération 2026-07-61 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2026

Monsieur le Maire a communiqué le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2026 par mail et, pour ceux qui en ont fait la demande, également par papier.

Ce compte-rendu a été vérifié et signé par lui-même ainsi que par le secrétaire de séance.

Il interroge l'assemblée sur les éventuelles corrections à y apporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2026.

Délibération 2026-07-62 : Choix du Prestataire pour le remplacement des pare-ballons sur les deux stades et la pose d'une clôture et de portillons

Messieurs les maires délégués Joseph PERRIER et Rémy PINSON ont reçu deux entreprises afin d'établir des devis pour le remplacement des pare-ballons très abîmés sur les deux stades. Il y a lieu également d'installer un portillon et un portail deux vantaux pour Romagny. A Romagny également, les poteaux en bois sont pourris et vont être remplacés par des poteaux métalliques.

Les devis avec les options sont présentés au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise MANCHE CLOTURES de FLEURY pour réaliser les travaux pour un montant total de 36 349.44€ TTC.

DECIDE d'effectuer un virement de crédit de l'opération 163 « espaces verts et fleurissement » vers l'opération 183 « espace public » pour un montant de 8 500€.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Délibération 2026-07-63 : Choix du prestataire pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes de Fontenay

M. PINSON, Maire délégué de Fontenay, présente au conseil municipal des devis qu'il a reçus pour la réfection de la couverture de la salle des fêtes de Fontenay. Il s'agit du côté nord vers le parking. La face sud a été rénovée récemment.

M. le Maire présente les devis des deux entreprises consultées pour étude au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise BELLIARD pour effectuer la rénovation de la partie sud de la toiture de la salle des fêtes de Fontenay pour un montant de 19 923.06€ TTC. Le mandatement sera effectué sur l'opération 172 « salle des fêtes de Fontenay ».

DEMANDE qu'un dossier de demande de subvention soit réalisé au titre de la DETR,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Délibération 2026-07-64 : Achat de matériels pour la boulangerie.

M. PERRIER Joseph fait état de la nécessité de remplacer le four de la boulangerie qui a 25 ans et consomme énormément d'énergie. Or, la facture de l'énergie, et notamment du fuel, pour un boulanger, est une charge importante qui peut nuire à l'entreprise.

Par ailleurs, il parait utile de remplacer l'armoire de fermentation également.

M le Maire présente les devis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise ADP de MONDEVILLE pour l'achat d'un four à soles ET 94C avec élévateur et pack adoucisseur pour un montant de 57 552.96€ TTC ainsi qu'une armoire de fermentation (dite également chambre de pousse) AA16LEV pour un montant de 7 801.92€ TTC. Le montant total du matériel s'élève à 65 354.88€ TTC. Le démontage doit être compris dans le prix.

DECIDE d'effectuer un virement de crédit de l'opération 163 « espaces verts et fleurissement » vers l'opération 167 « commerce de Romagny » pour un montant de 16 000€.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Délibération 2026-07-65 : Transfert du patrimoine des communes historiques au profit de la commune nouvelle de Romagny Fontenay : délégation de signatures

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 04/12/2015 et au vu des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des biens, droits et obligations des communes de ROMAGNY et de FONTENAY sont transférés à la commune nouvelle de ROMAGNY-FONTENAY qui regroupe à compter du 01/01/2016 ces 2 communes.

De plus, l'existence juridique de ces communes historiques a cessé le 31 décembre 2015.

Il est donc nécessaire d'établir les actes qui constatent le transfert de propriété de tous les biens immobiliers des communes historiques au profit de la commune nouvelle de ROMAGNY FONTENAY, identifiée sous le numéro SIREN 200 057 172.

Il est proposé de donner la délégation de signature pour chaque collectivité de la façon suivante :

- Pour la commune de ROMAGNY FONTENAY, (commune créée le 01/01/2016 et identifiée sous le numéro SIREN 200 057 172) à Madame Marie-Madeleine CHEMIN, adjointe au maire de la commune nouvelle.

- Pour la commune de ROMAGNY, à Monsieur Joseph PERRIER, maire délégué de cette commune.

- Pour la commune de FONTENAY, à Monsieur Rémy PINSON, Maire délégué de cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer la signature des actes administratifs à Mme CHEMIN Marie-Madeleine pour la commune nouvelle de Romagny Fontenay, M. PERRIER Joseph pour la commune historique de Romagny et M. PINSON Rémy pour la commune historique de Fontenay.

Délibération 2026-07-66 : Désignation des représentants de Romagny Fontenay à l'Assemblée spéciale du syndicat mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Romagny Fontenay au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de Romagny Fontenay au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de représentant titulaire : M. ARMAND Thierry, Maire.

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme CHEMIN Marie-Madeleine, 1ère adjointe au Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Informations et questions diverses :

INSTANCES :

- M. GAUTIER Sylvain est désigné par arrêté municipal en tant que correspondant incendie et secours.
- M. BRETONNIER Michel est nommé délégué tempête par le SDEM.

TRAVAUX :

- La peinture des menuiseries de la garderie de Fontenay va être refaite par l'entreprise FORTIN pour un montant de 5 232.80€ TTC.
- Une barrière galvanisée va être installée au dépôt de l'atelier communal par l'entreprise MANCHE CLOTURES pour un montant de 1 956.24€ TTC.
- M. GAUCHER Régis fait remarquer des soucis au niveau du faîtage des nouveaux vestiaires de Romagny.
- Il fait également remarquer que suite aux travaux du SDEM au Pilon, les poteaux remplacés par STE sont toujours sur le bas-côté de la route et doivent être retirés.
- M. BRETONNIER Michel annonce la fin des travaux de voirie prévus au marché à bons de commande pour la fin du mois. Quelques travaux sont en cours de finition. A noter des questions relatives à la gestion des eaux pluviales à La Closerie ainsi que d'un busage route du Pilon.
- M. PERRIER annonce que pendant l'été, des stores ont été installés sur les velux de l'école pour isoler de la chaleur.
- Il indique également que la société OTIS est intervenue sur l'ascenseur de la salle de convivialité afin de normaliser le système en version 4G. La société SOCOTEC contrôlera la conformité le 22 octobre prochain.
- Les réserves d'eau de la Commune ont été utilisées pour l'arrosage ce qui a permit de garder de belles compositions florales pendant les pics de chaleur.
- Mme CHEMIN Marie-Madeleine annonce l'installation d'un sèche-mains électrique à la salle de la Romagnaise qui permettra de gagner de l'espace en enlevant un placard dans les toilettes et rendre ainsi cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite. Si le matériel rend satisfaction, les autres salles seront équipées.
- Mme GONTIER Christelle demande à ce qu'une étude concernant la plantation d'arbres à l'école soit faite. Elle se propose pour mener ce projet en collaboration avec l'équipe enseignante.
- Mme BEDIN Amandine et Mme PEAN-LOUVEL se réuniront prochainement pour faire un point sur l'avancement de la réfection du site internet de la commune.

AGENDA :

- 10 septembre 2026 : Une formation à destination des agents sur les premiers secours s'est tenue dans la salle de la Romagnaise. Exceptionnellement, le club de tarot a été déplacé dans la salle de réunion au-dessus de la mairie.
- 22 septembre 2026 : Mme BEDIN Amandine représentera la commune aux Assises de l'eau à St Lô où seront notamment évoqués les problèmes liés à la sécheresse.
- 3 octobre 2026 : Marche solidaire organisée par le CLAR au profit de la ligue contre le cancer. Deux parcours possibles : 5 et 10 kms.
- 18 octobre 2026 : Repas des cheveux blancs de Romagny
- 20 octobre 2026 : Prochain Conseil Municipal
- 25 octobre 2026 : Repas choucroute organisé par le comité des fêtes de Fontenay.

Séance levée à 23h10

Le Maire, Thierry ARMAND Le secrétaire de séance : Stéphane DELEURME